

**Charte**

**Face à vous,**

**un professionnel qui s’engage**

* Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
* Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
* Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
* S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d’avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
* Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
* Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
* Respecter le secret professionnel
* S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus

M. Vignot Alban

Gérant APRIMOINE

Membre CNCGP

